

2022

**Lignes directrices du Fonds d'aide au tourisme-RTO7 (FAT)
pour les entreprises touristiques du secteur privé
constituées en société, les entreprises touristiques
appartenant aux Autochtones, aux Premières Nations, aux
Métis et aux Inuits, ainsi que les organismes sans but
lucratif qui offrent des services aux touristes
(Avril 2022)**

Vous devrez attester dans votre demande que vous avez lu ces lignes directrices détaillées. Si les documents dont le lien figure ci-dessous n'apparaissent pas automatiquement, vous pouvez les trouver dans vos documents téléchargés ou vous adresser à partners@RTO7.ca.

VOUS NE POURREZ PAS ENREGISTRER LA DEMANDE, ASSUREZ-VOUS DONC DE POUVOIR LA REMPLIR COMPLÈTEMENT EN UNE SEULE SESSION.

La détermination des demandes retenues se fait par voie de concours. Les fonds disponibles étant limités, toutes les demandes seront évaluées et comparées à celles des autres candidats. Veuillez vous assurer que toutes les informations demandées dans le formulaire sont complètes et exactes afin de mettre toutes les chances de votre côté pour que votre demande soit retenue. En raison du volume anticipé et des délais serrés pour fournir les résultats finaux du financement, RTO7 peut ou non contacter les demandeurs pour vérifier les informations.

Le Fonds d'aide au tourisme est rendu possible par le gouvernement du Canada et l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (les bailleurs de fonds) et est administré par l'Organisme touristique régional 7 (RTO7). Ce fonds est mis à la disposition des PME* et des entreprises touristiques du secteur privé constituées en société, des entreprises touristiques appartenant aux autochtones, aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits, ainsi que des organismes sans but lucratif constitués en société qui servent régulièrement des touristes. Ce programme a pour but d'aider à la reprise de l'industrie touristique dans la région touristique 7 comme définie par la province de l'Ontario, soit les comtés de Bruce, Grey et Simcoe. Toutes les dépenses doivent être effectuées pour améliorer les installations, les services ou les programmes de durabilité qui bénéficieront aux touristes en visite et/ou aux employés du secteur du tourisme.

Les entreprises touristiques indigènes, des Premières nations, métisses et inuites ont le choix de soumettre leur demande par l'intermédiaire d'Indigenous Tourism Ontario (ITO) ou de RTO7. Veuillez ne pas faire de demande auprès des deux organismes. Le processus de demande et le programme d'ITO diffèrent de ceux de RTO7. Veuillez utiliser le formulaire fourni par l'organisme auquel vous faites une demande.

Indigenous Tourism Ontario (ITO) met également en place le Fonds d'aide au tourisme pour soutenir le tourisme autochtone dans la province de l'Ontario. Si votre entreprise ou organisation est détenue à 51 % ou plus par des autochtones et contrôlée par des autochtones, veuillez visiter la page Web du Fonds d'aide au tourisme d'ITO* pour faire une demande** et accéder à un soutien

supplémentaire du programme. En tant que porte-parole reconnu du tourisme autochtone en Ontario, l'ITO a adapté son programme aux besoins des communautés, organismes et entreprises autochtones. L'ITO et le RTO7 travailleront ensemble pour soutenir la croissance du tourisme autochtone dans la région de BruceGreySimcoe.

PME* – Effectifs de moins de 500 employés

Les dépenses du Fonds d'aide au tourisme sont subordonnées au respect des lignes directrices et des décrets d'urgence de la province.

Veuillez noter que les lignes directrices du Fonds d'aide au tourisme 2022/23 continuent de refléter les conditions actuelles. En général, il s'agit d'investir des fonds qui profitent à l'exploitant touristique et à l'industrie du tourisme, et qui font de la région touristique 7 une destination touristique plus rentable et plus durable.

La sécurité des résidents, des employés et des touristes est d'une importance capitale dans tous nos efforts pour promouvoir vos expériences et la région. Ce programme peut être suspendu avec peu ou pas de préavis si le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario, les bureaux de santé locaux ou les municipalités l'exigent.

Notez également que la préservation de l'environnement et du tissu social au sein et autour de nos communautés est une priorité pour RTO7 et que, dans la mesure du possible, nous intégrerons le message « Planifier et faire une réservation » dans tous les critères du programme.

RTO7 se réserve le droit de limiter le nombre de programmes/fonds qu'une partie prenante peut recevoir dans le cours d'une année.

Le but du Fonds d'aide au tourisme

Le programme du Fonds d'aide au tourisme est conçu pour améliorer et créer des expériences touristiques et soutenir le développement des destinations. Le demandeur doit également être un fournisseur clé de l'expérience du visiteur, une destination phare ou faire partie d'une communauté ou d'un groupe dépendant du tourisme.

Projets admissibles :

- Créer, adapter et améliorer les protocoles et les infrastructures permanentes afin de répondre aux exigences de santé et de sécurité pour accueillir les visiteurs.
- Moderniser des opérations, des attractions, des initiatives écologiques et des services de vente en ligne; soutenir des entreprises pour la promotion locale des produits touristiques, y compris les expériences numériques et de réalité virtuelle.
- Développer les capacités pour des expériences touristiques plus inclusives (par exemple, formation du personnel pour garantir des environnements accueillants et inclusifs à une clientèle diverse, installations sanitaires non genrées).
- Fournir un soutien aux communautés locales pour développer des plans de tourisme durable basés sur la recherche et l'analyse du marché, et conçus pour rétablir la confiance des communautés dans le tourisme.
- Soutenir la dispersion saisonnière en donnant aux PME touristiques les moyens d'étendre leur offre de produits pour augmenter la fréquentation pendant l'hiver et les saisons intermédiaires.
- Mettre en œuvre des plans touristiques qui créent ou améliorent les atouts locaux, les installations et la planification des infrastructures clés.
- Développer et améliorer les services et les expériences touristiques.

- Mettre en œuvre des stratégies visant à réactiver et à animer les centres-villes, les rues principales et les quartiers d'affaires par le biais d'activités, d'art public et d'espaces à usage mixte.

Informations requises pour la demande

Afin de protéger l'intégrité, la sécurité, l'évaluation adéquate du programme du FAT et la bonne utilisation de l'argent des contribuables, il est nécessaire de vérifier le statut commercial du demandeur et la faisabilité de l'organisation. Tous les renseignements requis dans la demande sont obligatoires et doivent être soumis avant la date limite. Aucune exception ne sera autorisée. Bien que RTO7 s'efforce d'inclure toutes les demandes dans la décision, une demande incomplète ne sera pas évaluée.

Financement disponible pour chaque demandeur

PME constituées en société du secteur privé – 50 % des coûts admissibles jusqu'à un remboursement de 100 000 \$

Entreprises touristiques appartenant à des Autochtones, des Premières Nations, des Métis et des Inuits – remboursement de 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 \$

OSBL constitué en société – 100 % des coûts admissibles jusqu'à un remboursement de 100 000 \$

Coûts admissibles :

- Articles matériels et opérationnels qui soutiennent les projets d'immobilisations énumérés ci-dessous.
- Main-d'œuvre pour l'exécution du projet.

Les coûts inadmissibles comprennent, sans s'y limiter :

- Articles tels que les matelas, les coûts non marginaux, les véhicules motorisés et la TVH

Niveaux d'investissement des entreprises touristiques du secteur privé et des entreprises de tourisme appartenant à des Autochtones, des Premières nations, des Métis et des Inuits

- Minimum – investissement de 10 000 \$ pour recevoir un remboursement de 5 000 \$
- Maximum – investissement de 200 000 \$ pour recevoir un remboursement de 100 000 \$

Admissibilité des demandeurs

Pour entreprendre un projet du FAT, les demandeurs doivent être :

- Une entreprise ou un organisme touristique établi (avec tous les permis d'exploitation requis), incluant :
 - PME touristiques privées constituées en société (veuillez noter que la préférence dans l'attribution des fonds sera donnée aux exploitants touristiques, par exemple, les organisations qui ont un accès direct au consommateur et qui dépendent de ce dernier pour leurs revenus).
 - Entreprises touristiques appartenant à des Autochtones, des Premières nations, des Métis et des Inuits (il convient de noter que la préférence dans l'attribution des fonds sera accordée aux exploitants touristiques, par exemple les organisations qui s'adressent aux consommateurs, qui ont un accès direct à ces derniers et dont le revenu en dépend).
 - Organismes sans but lucratif constitués en société – par exemple, les DMO (organismes de marketing de destination), les organismes touristiques, les

associations/groupes d'intérêt, représentant/gérant des exploitants touristiques dans la réalisation d'un projet spécifique qui a des avantages directs pour les exploitants touristiques.

- Capable de démontrer sa capacité financière et autre à exécuter le projet (y compris le respect des délais convenus).
- Situé dans les comtés de Bruce, Grey et Simcoe.
- Le financement futur des partenaires dépendra en partie de la réalisation en temps voulu du projet en question et du rapport final du partenaire, ainsi que de la réactivité et de la communication.

Contributions de partenaires (c.-à-d. fonds de contrepartie).

- Elles ne doivent pas être envoyées à RTO7 (seule la preuve du paiement des factures sera exigée).

Veillez noter que dans le cadre de la demande, vous devrez attester avoir lu les lignes directrices et les demandes pertinentes, y compris tous les liens informatifs.

Nom légal de l'organisme (et nom commercial) (exigé par le bailleur de fonds)

Souvent, l'entreprise aura un nom légal qui diffère du nom d'exploitation (commercial). Veuillez soumettre les deux noms. Le nom légal doit correspondre au numéro d'entreprise.

Numéro d'entreprise (exigé par le bailleur de fonds)

Exemples d'endroits où vous pouvez trouver votre numéro d'entreprise : Licence d'entreprise principale, documents de constitution en société, déclaration de TVH, documents de versement du gouvernement.

Description de l'entreprise – Une brève description de l'activité principale de l'organisation (200 caractères maximum) (exigée par le bailleur de fonds)

Il s'agit d'une brève description de l'activité principale de l'organisation.

Date de constitution (exigée par le bailleur de fonds)

La date à laquelle la société est constituée et reçoit un certificat lui permettant de commencer ses activités. Exemples d'endroits où vous pouvez trouver votre date de constitution : Licence commerciale principale, documents de constitution en société.

Code SCIAN à 2 ou 3 chiffres de l'organisation (exigé par le bailleur de fonds)

Un outil de recherche utile est l'[Association SCIAN](#).

États financiers historiques (exigé par le bailleur de fonds)

Les états financiers historiques sont nécessaires pour faciliter l'examen des risques liés à la viabilité de l'organisation par le biais d'un examen des états financiers, de la capacité de gestion ou d'un plan d'affaires solide pour les jeunes entreprises qui ne disposent pas d'états financiers de l'année précédente, etc.

Exigences relatives au projet/demandeur

Dates de début et de fin du projet

- Si le projet est terminé, veuillez indiquer la date de début et de fin du projet.
- Si le projet n'a pas encore été mis en œuvre, veuillez indiquer la date estimée de début et de fin.

- Si le projet est en marche, mais pas encore terminé, veuillez indiquer la date de début et la date estimée de fin du projet.

Exigences relatives au projet

- Les projets doivent être terminés avant le 31 décembre 2022. **(Exigé par le bailleur de fonds)**
- La signalisation (conforme au [Manuel des normes et spécifications de signalisation d'orientation de RTO7](#)) peut être admissible pour un effet de levier supplémentaire dans le cadre du [Programme de partenariat](#).
- Les projets promotionnels (conformes au partenariat et aux programmes de [mise en œuvre](#) de RTO7) peuvent bénéficier d'un effet de levier supplémentaire grâce aux programmes de partenariat de RTO7.
- Si un projet approuvé est retardé/annulé avant son démarrage, vous devez en informer RTO7 dès que possible afin de permettre à d'autres projets/parties prenantes d'accéder aux fonds disponibles. Toute dépense encourue avant l'annulation d'un projet sera à votre charge et toute avance de fonds de la Fondation devra immédiatement être restituée en totalité à RTO7.

Exigences relatives au demandeur

Vous devez :

- Disposer d'un site Web/pages de médias sociaux, d'un numéro de téléphone et d'une adresse électronique qui sont régulièrement surveillés.
- Sélectionner un seul représentant qui agira en tant que décideur et agent de liaison avec RTO7 pour assurer l'exécution constructive et en temps voulu du projet.
- Identifier BruceGreySimcoe, le [Gouvernement du Canada](#) (mot-symbole lié ici) et l'[Agence fédérale de développement du Sud de l'Ontario](#) (ligne directrice graphique liée ici) comme administrateurs et bailleurs de fonds du programme :
 - avec les logos sur le site Web avec des liens valides vers [BruceGreySimcoe.com](#), le [Gouvernement du Canada](#) et l'[Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario](#);
 - avec des logos sur tous les supports imprimés soutenus par le programme;
 - dans tous les communiqués de presse relatifs au projet;
 - Toutes les annonces, publicités et communications doivent être approuvées par l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario et RTO7.
- Marquer @BruceGreySimcoe en utilisant #brucegreysimcoe sur les publications Facebook, Twitter et Instagram liées au projet.
- Maintenir une liste actuelle [liste des exploitants](#) sur BruceGreySimcoe.com.
- Vous abonner au [bulletin d'information électronique de RTO7](#) (mises à jour sur le financement, annonces, etc.).
- Un superviseur et un employé de première ligne doivent suivre la formation sur la diversité, l'équité et l'inclusion [Typsy](#) fournie GRATUITEMENT par RTO7.

Flux du FAT de RTO7

Améliorations de l'infrastructure des sentiers – prêtes à commencer (liés au tourisme)

Cette catégorie comprend les améliorations de l'infrastructure liée aux sentiers située sur votre propriété ou sur une propriété que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir. Ces sentiers doivent être en cours d'utilisation et utilisés régulièrement par les visiteurs touristiques. Ces améliorations comprennent, sans s'y limiter, le nivellement et le revêtement des sentiers, la signalisation du début des sentiers et d'autres signalisations, le stationnement pour les touristes au début des sentiers, les systèmes de contrôle du stationnement, par exemple, les systèmes de réservation de stationnement, la construction et l'amélioration des ponts, etc. Veuillez noter que ce fonds n'est pas destiné à remplacer les efforts des bénévoles pour entretenir les sentiers. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT et qu'il n'y aura pas de subventions multiples pour le même sentier/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui ont connu des problèmes de surachalandage dans un passé récent. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Supports à vélos, stations de réparation de vélos (liés aux touristes/employés du tourisme)

Cette catégorie comprend l'installation de supports à vélos permanents et semi-permanents, de stations de réparation de vélos sur votre propriété ou dans des zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple dans les ZAC et les centres-villes, aux points de départ des sentiers, aux lieux de rassemblement le long du sentier, aux zones réservées aux employés du tourisme. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui ont connu des problèmes de surachalandage/stationnement dans un passé récent. Veuillez tenir compte de la sécurité de ces biens lorsque vous choisissez les emplacements. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Signalisation – Sentiers (liés au tourisme) (possibilité d'un effet de levier supplémentaire avec le programme de partenariat de RTO7)

Cette catégorie comprend l'installation de panneaux permanents sur votre propriété ou dans des zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple les ZAC et les centres-villes, les points de départ des sentiers, les lieux de rassemblement le long du sentier. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui ont connu des problèmes de surachalandage/stationnement/sécurité dans un passé récent. Veuillez passer ces éléments en revue avec [RTO7](#). Si vous installez la signalisation conforme au [Manuel des normes et spécifications de la signalisation d'orientation de la RTO7](#), un effet de levier supplémentaire peut être disponible, ce qui permet de réduire davantage vos coûts. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Achat de toilettes portables et services – Sentiers (lié au tourisme)

Cette catégorie comprend l'installation de toilettes portables sur votre propriété ou dans des endroits où votre organisation est responsable de la gestion, de l'entretien et/ou de la promotion, par exemple dans les centres d'information, aux points de départ des sentiers ou dans les lieux de rassemblement le long des sentiers. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui ont connu des problèmes de surachalandage/manque de services sanitaires dans un passé récent. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Chargeurs de VE de niveau 3 – La priorité sera donnée aux stationnements à forte fréquentation touristique (liés au tourisme)

Cette catégorie comprend l'installation dans des zones touristiques de bornes de recharge permanentes ou semi-permanentes de niveau 3 sur votre propriété ou dans des zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple dans les ZAC et les centres-villes, dans les stationnements pour touristes, etc. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui connaissent un grand achalandage et une grande visibilité par les touristes. Au fur et à mesure que d'autres [bailleurs de fonds](#) pour les stations de recharge de VE seront connus, RTO7 fournira les coordonnées des personnes à contacter. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Chargeurs de VE de niveau 2 – La priorité sera donnée aux stationnements qui ont un volume élevé de touristes et d'employés (liés aux touristes et aux employés du tourisme)

Cette catégorie comprend le placement, dans des zones conviviales pour les touristes et les employés, de bornes de recharge de VE de niveau 2 permanentes et semi-permanentes sur votre propriété ou dans des zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple, dans les ZAC et les centres-villes, sur les aires de stationnement des employés du tourisme, etc. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui connaissent un grand achalandage et une grande visibilité par les touristes/employés du tourisme. Au fur et à mesure que d'autres [bailleurs de fonds](#) pour les stations de recharge de VE seront connus, RTO7 fournira les coordonnées des personnes à contacter. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Bancs - Sentiers, lieux de rassemblement des touristes (liés aux touristes)

Cette catégorie comprend l'installation, dans des zones touristiques, de bancs permanents ou semi-permanents sur votre propriété ou dans des zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple dans les ZAC et les centres-villes,

dans les lieux de rassemblement des touristes, etc. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui connaissent un grand achalandage et une grande visibilité par les touristes. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Poubelles – Sentiers (liés au tourisme)

Cette catégorie comprend le placement de poubelles dans des zones touristiques sur votre propriété ou dans des zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple les centres d'information, les points de départ des sentiers et les lieux de rassemblement le long du sentier. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui ont connu des problèmes de surachalandage/manque de poubelles dans un passé récent. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Installation ou rénovation de toilettes non genrées (liées aux touristes/employés du tourisme)

Cette catégorie comprend l'installation ou les rénovations nécessaires pour fournir des toilettes non genrées dans les zones accueillant les touristes ou les employés sur votre propriété ou dans les zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple les centres d'information, les toilettes publiques fréquemment utilisées par les touristes. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui connaissent un grand achalandage et une grande visibilité par les touristes/employés du tourisme. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Accessibilité améliorée pour les personnes handicapées ([Normes de la LAPHO](#)) (liée aux touristes/employés du tourisme)

Cette catégorie comprend la mise à jour, l'installation ou les rénovations nécessaires pour fournir des installations et des services conformes à la LAPHO sur votre propriété ou dans les zones que votre organisme est chargé de gérer, d'entretenir et/ou de promouvoir, par exemple, les centres d'information, les toilettes publiques fréquemment utilisées par les touristes. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui connaissent un grand achalandage et une grande visibilité par les touristes/employés du tourisme. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Tourisme durable – Installation d'équipements qui amélioreront la durabilité environnementale, sociale et économique. (Lié au tourisme)

Cette catégorie comprend les mises à jour, les installations ou les rénovations nécessaires pour fournir des offres et des processus durables aux touristes. Une offre durable inclut des considérations environnementales, sociales et économiques dans la solution développée et proposée à la consommation. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui connaissent un grand achalandage et une grande visibilité par les touristes/employés du tourisme. Un soutien promotionnel supplémentaire pour ce projet peut être obtenu auprès de [RTO7](#). Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Coût de la main-d'œuvre pour l'exécution du projet

Cette catégorie comprend le coût de la main-d'œuvre de vos employés, et/ou de la main-d'œuvre externe nécessaire à la réalisation du projet. La preuve des salaires versés, des heures travaillées, des tâches effectuées devra être présentée en détail dans le rapport final. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/promotion/demandeur. Veuillez également noter que RTO7 est soumis à la loi sur la liberté d'information et que toutes les informations recueillies sont soumises à cette loi.

Amélioration des services de traduction et des services linguistiques (liés aux touristes/employés du tourisme) (possibilité d'un effet de levier supplémentaire pour le programme de partenariat de [RTO7](#))

Cette catégorie comprend le coût des services de traduction nécessaires pour promouvoir avec succès vos offres et fournir des services de communication aux employés. Veuillez consulter le programme de partenariat pour la traduction française de [RTO7](#); un effet de levier supplémentaire, pour la langue française uniquement, peut être disponible, ce qui réduira davantage vos coûts. Les services linguistiques comprennent des programmes de formation linguistique qui aideront les employés à communiquer avec leurs pairs, leurs superviseurs et les visiteurs. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT et qu'il n'y aura pas de subventions multiples pour le même projet/demandeur.

Promotion locale (liée au tourisme) (possibilité d'un effet de levier supplémentaire grâce aux programmes de partenariat de [RTO7](#))

Cette catégorie comprend la promotion du style « achetez localement » lié au tourisme, favorisant les entreprises et les activités touristiques ciblant les résidents permanents et saisonniers. Un financement supplémentaire de RTO7 peut être disponible pour ce type de projet, veuillez consulter partners@rto7.ca pour confirmer l'admissibilité. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions

multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/promotion. La préférence sera donnée aux projets qui comportent une composante de diversité et d'inclusivité dans le cadre de la promotion/demande. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021. Le financement supplémentaire de RTO7 ne sera pas rétroactif au 19 avril 2021. Un financement de RTO7 peut être disponible si la promotion a commencé après le 1er avril 2022.

Développement d'expériences de tourisme inclusif et programmes de formation du personnel

Cette catégorie comprend le développement d'expériences de tourisme inclusif et la planification de la formation du personnel, ainsi que le financement de plans de diversité et d'inclusivité déjà établis, afin de les rendre opérationnels ou de les améliorer depuis leur élaboration initiale. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/promotion/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui comportent une composante de diversité et d'inclusivité dans le cadre de la promotion. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Adaptations d'infrastructures liées à la COVID-19 dont la création ou l'amélioration n'a pas bénéficié d'un financement public.

Cette catégorie comprend les changements d'infrastructure et de programmation développés et mis en œuvre pour protéger les employés et les touristes de votre exploitation contre la COVID. Veuillez noter que le financement du projet n'est disponible qu'une seule fois à partir du FAT, des subventions multiples ne seront pas accordées pour le même lieu/promotion/demandeur. La préférence sera donnée aux projets qui comportent une composante de diversité et d'inclusivité dans le cadre de la promotion. Ce flux est rétroactif au 19 avril 2021.

Autre

Si votre projet ne figure pas parmi les cases à cocher ci-dessus, qu'il est compatible avec la liste des projets admissibles ci-dessus et que votre entreprise est un fournisseur clé tel que décrit ci-dessus, cochez cette case et fournissez les détails dans la zone de texte « Brève description du projet ».

Brève description du projet.

Veuillez indiquer les emplacements proposés pour les installations, par exemple, l'installation de chargeurs de VE dans le stationnement principal, la quantité de l'article, le coût estimé par article et le coût total de l'article, par exemple, 2 chargeurs de VE de niveau 2 à 15 000 \$ chacun = 30 000 \$. Le total de tous les éléments ne doit pas dépasser 200 000 \$. Veuillez le faire pour chaque case cochée. Si vous êtes en train d'élaborer un plan ou de mettre en œuvre un plan ou un élément « Autre », veuillez fournir une brève description du projet.

Montant total demandé

– Minimum – investissement de 10 000 \$ pour recevoir un remboursement de 5 000 \$
– Maximum – investissement de 200 000 \$ pour recevoir un remboursement de 100 000 \$
Veillez indiquer la valeur totale du projet et le montant du remboursement demandé, par exemple, 60 000 \$ d'installation - 30 000 \$ de remboursement. Une preuve du paiement de votre part sera exigée. Une preuve de facturation sera exigée – si vous n'avez pas un accès immédiat ou des copies de ces coûts, vous ne recevrez pas de financement.

Nombre de produits touristiques adaptés ou créés.

Veillez indiquer le nombre prévu de produits touristiques adaptés ou créés qui n'auraient pas été adaptés ou créés, ou qui ne l'auraient probablement pas été, sans le financement de FedDev Ontario. Nous recommandons que seuls les projets qui n'ont pas été commencés ou terminés soient énumérés ici. Les projets réalisés entre le 19 avril 2021 et le 6 avril 2022 ne doivent pas être inclus dans cette section, car ils ont été réalisés sans savoir que le financement du FAT serait disponible.

Comment mesurez-vous le succès? À quoi ressemble le succès?

Veillez déterminer comment vous allez décrire le succès du projet.

Veillez indiquer l'année de référence utilisée pour le nombre total d'employés à temps plein. Veillez indiquer le nombre total d'employés à temps plein pour la période de 12 mois précédant la date de début du projet. Un employé à temps plein (ETP = l'emploi d'une personne à temps plein, ou de plusieurs personnes à temps partiel, de sorte que le temps de travail total est équivalent à celui d'une personne travaillant à temps plein).

Comme il s'agit d'un processus compétitif avec des fonds disponibles limités, toutes les demandes seront évaluées, et l'effet sera mesuré par les informations demandées dans cette question.

Avez-vous reçu ou recevrez-vous les éléments suivants liés à ce projet au cours du premier trimestre du projet?

Veillez noter que ces informations ne seront pas utilisées dans le processus d'évaluation. Les données agrégées et anonymes peuvent être partagées avec d'autres organismes fédéraux et/ou publiées à des fins de rapport et de suivi.

Diversité et inclusivité

Le cas échéant, veuillez indiquer si votre organisation est dirigée ou majoritairement dirigée par un ou plusieurs des groupes suivants : communautés noires, peuples autochtones, LGBTQ2+, membres des communautés de langue officielle minoritaire, nouveaux arrivants au Canada et immigrants, personnes handicapées, communautés racialisées, femmes, jeunes. Veuillez noter que ces informations ne seront pas utilisées dans le processus d'évaluation. Les données agrégées et anonymes peuvent être partagées avec d'autres organismes fédéraux et/ou publiées à des fins de rapport et de suivi.

Processus de demande

Veillez contacter partners@rto7.ca avant de soumettre votre idée afin d'en vérifier l'admissibilité si vous n'êtes pas certain que votre idée est admissible ou si vous avez coché la case « Autre » sur la demande et que vous avez besoin d'une clarification.

- Veuillez remplir votre demande – assurez-vous d'**exclure la TVH** dans vos chiffres. La TVH n'est pas une dépense admissible.
- Si votre projet est approuvé (en général, vous en serez informé dans les quatre

semaines suivant la date limite de dépôt des demandes), un accord de contribution sera conclu, qui précisera les échéances, les mesures de rendement, etc., et devra être signé par la personne autorisée à conclure des accords juridiques et par RTO7. Veuillez noter que tous les projets doivent être terminés (y compris la rédaction d'un rapport final dans les 30 jours suivant l'achèvement) avant le 31 décembre 2022.

Les demandeurs doivent être conscients que RTO7, par le biais d'accords de financement avec la province, est lié par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Ontario) et que toute information fournie à la province ou au gouvernement fédéral du Canada en rapport avec le projet ou autrement en rapport avec l'accord peut faire l'objet d'une divulgation conformément à cette Loi telle que modifiée de temps à autre, et que toute information fournie à RTO7 en rapport avec sa demande, son projet ou son accord peut être soumise à la divulgation conformément aux exigences de cette loi. Les partenaires autorisent RTO7, si nécessaire, à vérifier/auditer les informations soumises (à la discrétion de la province ou du gouvernement du Canada) pour s'assurer qu'elles sont complètes et exactes, et que les fonds ont été utilisés aux fins prévues.